



Edito

L'année 2012 restera riche en actualités pour le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin.

Nous avons tout d'abord suivi le mouvement national en changeant de nom et de logo pour affirmer notre appartenance au réseau des Conservatoires d'espaces naturels. Comme vous le savez, le CREN Limousin est devenu CEN Limousin.

2012 fut aussi l'année d'anniversaire de nos 20 ans au service de la biodiversité et de l'économie rurale. Nous maîtrisons désormais plus de 2500 ha de sites remarquables dont 800 ha en pleine propriété et assistons techniquement des collectivités ou établissements publics sur près de 7500 ha.

Nous sommes également devenus le 2^{ème} CEN agréé en France par l'Etat et le Conseil régional.

Après plusieurs années de discussion, nous avons enfin obtenu l'accord de la ville de Brive de s'engager durablement à nos côtés pour la préservation de l'exceptionnel patrimoine naturel présent sur cette commune.

Enfin, un accord cadre concret de collaboration vient d'être signé avec la SAFER Marche Limousin et nous finalisons actuellement notre démarche prospective de partenariat avec la Fondation du patrimoine, puisqu'une convention devrait être signée en 2013.

Bonne année, bonne santé à tous et vive le CEN Limousin.

Pierre SELIQUER
Directeur du CEN Limousin

Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin est membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels



Dans ce numéro

- Bilan foncier du PNR PL p4
- Les chantiers d'automne p7
- Une parution p8

Actualités

Signature de l'agrément Etat/Région

Le 23 octobre 2012, 20 ans jour pour jour après la première acquisition du Conservatoire, a été signé l'agrément Etat/Région du Conservatoire d'espaces naturels du Limousin, celui-ci est le second Conservatoire agréé en France après celui de Picardie.

Acteurs majeurs de la préservation du patrimoine naturel et paysager, les Conservatoires d'espaces naturels voient leur rôle reconnu par la loi Grenelle 2 qui prévoit que l'Etat et la Région peuvent agréer conjointement les Conservatoires d'espaces naturels pour 10 ans renouvelables. Cette procédure d'agrément est fixée par décret et arrêté parus au Journal officiel du 9 octobre 2011 (Décret n° 2011-1251 du 7 octobre 2011).

Conformément aux conditions et modalités de l'agrément, le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin a constitué un dossier de candidature comprenant en particulier la composition et le rôle de son conseil scientifique, un bilan de son activité au cours des 5 années précédant la demande d'agrément et un programme d'action quinquennal (PAQ).

Cet agrément s'appuie sur l'avis du Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature du Limousin qui valide ce plan d'action pour les cinq prochaines années et celui de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Ce document fixe les orientations d'action ainsi validées par l'Etat et la Région concernant le développement de connaissances scientifiques des sites gérés, la réalisation de plans de gestion, la capitalisation et la diffusion de ces connaissances. Il définit une stratégie de développement du réseau de sites protégés par la maîtrise foncière et les protections réglementaires. Ce « PAQ » fixe les grandes orientations pour la gestion durable des sites en lien avec les partenaires socio-professionnels et les autres gestionnaires. Enfin, il précise les modalités et les ambitions d'une sensibilisation des Limousins à la biodiversité pour les accompagner vers des comportements compatibles avec la protection de notre environnement.



Actualités

Le CEN et les associations d'étude et de protection de la nature : comment encore mieux travailler ensemble au bénéfice des milieux naturels et des espèces ?

20 ans déjà que les associations naturalistes limousines regroupées au sein de Limousin Nature Environnement ont décidé de mettre en place dans le Limousin un Conservatoire d'espaces naturels sur le modèle de ce qui existait déjà dans d'autres régions de France. Cette création était alors ressentie comme un besoin : beaucoup constataient la rapide disparition de paysages et de milieux « naturels » considérés comme typiques de notre région, en l'occurrence des landes et des tourbières, le plus souvent. Ils en étaient venus à penser que le moyen le plus efficace de les protéger était bien d'en acquérir la propriété ou, au moins, une certaine maîtrise foncière par le biais de baux ou de conventions. La création d'une nouvelle structure n'allait pourtant pas de soi. Rien n'empêchait les associations déjà existantes et leur fédération d'acheter elles mêmes des terrains et de les gérer dans un but de conservation. En Bretagne et ailleurs, des associations naturalistes utilisaient déjà cette possibilité et en Limousin même, la Société pour l'Étude et la Protection des Oiseaux en Limousin cherchait à acquérir des parcelles afin de pérenniser les suivis d'oiseaux migrateurs sur le site des Combes au nord des Monts d'Ambazac.

Plusieurs facteurs ont alors fait que la solution d'un conservatoire autonome s'est finalement imposée.

Des questions financières d'abord : les associations naturalistes avaient alors (et ont le plus souvent gardé...) un côté « militant » ; c'est-à-dire qu'elles sont conduites à s'opposer à des actions ou des projets néfastes pour la nature. Elles peuvent le faire par voie de presse, en organisant des manifestations, mais aussi, par exemple, en ayant recours aux tribunaux administratifs. Or, pour acheter des terrains il faut des sous et, dans notre pays où les associations demeurent petites, les sous voués à la protection de la nature venaient (et viennent encore très largement) d'organismes publics. Il est évident que les élus de tel Conseil général auxquels on venait demander des subventions après avoir fait annuler un de leurs projets de routes pouvaient être peu enclins à nous aider...

Il y a aussi eu un heureux hasard lié aux élections régionales de 1992 ; Jacques Lamaud y est revenu en détail dans l'EPOPS n°83/1-2012 « Spécial 20 ans du CEN Limousin » paru en 2012.

Le Conservatoire est donc né. Les associations avaient évidemment une place de choix dans son Conseil d'administration et son Conseil scientifique, aux côtés de gens issus d'autres milieux (en particulier l'Université de Limoges) et parfois de structures porteuses d'autres objectifs (élus des départements, représentants des chambres d'agriculture ou des forestiers privés, fédérations de pêche et de chasse, universitaires...).

Dans l'esprit de beaucoup, il était et resterait donc un simple outil, une sorte de bras armé des associations et des universitaires spécialisés : ceux-ci, au vu des données dont ils disposaient, dé-



termineraient les terrains à acquérir ou maîtriser et, une fois ce contrôle assuré, édicteraient les actions à mettre en place pour maintenir les espèces les plus remarquables et, éventuellement, en faire venir ou revenir d'autres.

Au fil des ans, diverses évolutions ont fait que le lien « parental » initial s'est inévitablement un peu distendu...

Chaque structure a connu sa propre dynamique dans un contexte global de professionnalisation du secteur de l'étude et de la protection de la nature. Tout cela est allé de pair avec un certain non renouvellement des équipes de bénévoles engagés dans la gestion et l'animation quotidiennes des associations et aussi avec une stagnation ou une baisse du nombre des adhérents. Il faudrait d'ailleurs mieux comprendre comment ces évolutions interagissent... Et il faudrait aussi réfléchir à la place qui reste aux bénévoles dans des associations où les salariés ont pris une part de plus en plus importante à mesure que les sujets traités s'élargissaient et se complexifiaient. A mesure aussi que des liens étroits se tissaient entre ces salariés et ceux des institutions et organismes partenaires.

A l'intérieur même du Conservatoire,

les choses sont probablement allées encore bien plus vite. De la petite équipe initiale où presque tout le monde, dirigeants bénévoles et permanents salariés, était passé par les associations régionales, on est progressivement arrivé à un Conseil d'administration dans lequel les gens issus des Associations de Protection de la Nature (APN) sont minoritaires alors que dominent maintenant ceux venus de la « société civile » ou d'organismes pour lesquels la protection de la nature n'est qu'une préoccupation

Actualités

parmi d'autres, plus orientées vers l'économie et le social et plus soumises au court et au moyen terme.

La place prise par le Conservatoire dans l'ensemble des instances s'occupant de protection de l'environnement s'est d'autant plus accrue qu'il était ainsi progressivement connu et reconnu en dehors du périmètre initial et qu'il était devenu un peu valorisant de s'y investir.

Parallèlement, et du fait même de la croissance du nombre de ses chargés de mission, le Conservatoire est aussi devenu un « producteur » de données naturalistes de plus en plus important.

Ces données ont d'abord été principalement botaniques. La présence dans les « pères fondateurs » d'universitaires qui ont grandement contribué à mettre en place les fondations du mouvement régional de connaissance et de protection de la nature n'y est pas étrangère. Cette influence s'est notamment concrétisée par la parution de l'Atlas de la flore en 2001 mais aussi par la mise en place puis l'actualisation des ZNIEFF dont la justification repose souvent grandement sur des milieux naturels et les plantes vasculaires remarquables.

Elles ont ensuite concerné l'ensemble des disciplines naturalistes.

Le Conservatoire prenait donc une certaine place dans un domaine jusqu'alors « réservé » et où de nouveaux venus se sont, depuis, glissés : Parcs Naturels Régionaux, Communautés d'agglomération, Syndicats de rivières, Conservatoire Botanique, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Fédérations de pêche et de chasse, et même, récemment, certains bureaux d'étude.

Les APN n'étaient donc plus les seules détentrices du trésor que constituent pour elles les données naturalistes.

Les « nouveaux » partenaires du Conservatoire, en particulier les collectivités locales et les éleveurs ont petit à petit acquis une influence dans certains choix de gestion. L'un des cas les plus « chauds » est celui des landes où la conciliation sur des surfaces trop restreintes des exigences ou des désirs de chacun n'est pas toujours facile.... (voir à ce sujet le guide de gestion des landes publié en 2011).

L'influence des APN dans les choix de gestion du CEN est donc maintenant partagée avec d'autres... Quelles ont pu être les conséquences de cette situation ?

En terme de milieux, l'action du Conservatoire est le plus souvent destinée à contrecarrer les évolutions naturelles (ou d'origine humaine) qui conduisent à la fermeture d'habitats ouverts devenus rares et à la disparition d'espèces végétales et animales qui dépendent de leur maintien. Ces actions d'ouverture du paysage plaisent souvent beaucoup aux populations locales et à leurs élus qui nous y poussent pour retrouver des ambiances dont ils ont la nostalgie. La pose de clôtures qui permettent ensuite la mise en pâturage a fortement compté dans la construction de relations confiantes génératrices de partenariats avec le monde agricole, particulièrement sur le Plateau de Millevaches pendant longtemps, puis aussi ailleurs. Ces actions ont-elles toujours été bénéfiques à toutes les espèces adeptes des landes et des tourbières ? Certainement pas pour toutes. Mais la non intervention du CEN ne l'aurait pas été non plus....

Cette remarque nous conduit à nous interroger sur les espèces que nous priorisons dans nos orientations de gestion.



Tout cela a conduit à certaines questions et même parfois à des incompréhensions mais n'a cependant pas empêché les uns et les autres de poursuivre le travail en commun tout en essayant de mettre en place des structures ou des outils qui le facilitent et en profitant des occasions pour renforcer la cohérence du réseau que nous constituons.

- Des conventions d'échange de données ont été signées entre le Conservatoire, la SEPOL, la SLO et le GMHL. Elles sont lentes à se mettre véritablement en place.
- La SEPOL a ouvert un numéro spécial de sa revue « Epos » au Conservatoire à l'occasion des 20 ans de ce dernier.
- Une journée « festive » qui se voulait le point d'orgue des 20 ans du CEN avait été prévue pour resserrer les liens entre nous. On est obligé de constater que ce sont surtout des salariés des structures qui étaient présents à Davignac le 16 juin dernier.

Que faire pour améliorer encore nos relations au bénéfice des milieux naturels et des espèces ?

Au terme de ces 20 premières années, le Conservatoire possède 0,05% du territoire régional ; il est directement responsable de la gestion de 2580 ha de terres limousines soit environ 0,17% de la superficie régionale. Par le biais de l'animation du programme européen Natura 2000 que lui a confiée l'Etat, par d'autres qu'il a mis en place avec certains partenaires (assistance à la gestion des zones humides), le CEN intervient au total sur 458 675 ha.

C'est peu, bien sûr, mais on peut dire que ça représente le « sauvetage de meubles » parmi les plus beaux de ceux que compte le Limousin : les tourbières des Dagues et du Longeyroux, les landes d'Ars de Chabannes ou de Marcy, celles qui occupent les affleurements de roches serpentiniques du sud de la Haute-Vienne, l'étang des Landes, les bois de pente de la Vieille Eglise et ceux qui servent d'écrin aux Tours de Merle ...

Bilan Foncier au sein du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin

Depuis 2006, le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin s'est investi dans la mise en place de plusieurs programmes d'actions annuels visant à engager des démarches de préservation (réalisation de plans de gestion, animation foncière...) sur une quinzaine de sites, essentiellement des landes, sur la partie limousine de son territoire. Cette dynamique est portée par le Contrat de Parc, 2011-2013.

La maîtrise d'œuvre de ce programme est assurée par le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin, en application de la convention cadre signée entre les deux parties le 16 novembre 2005. Depuis 2012, ce programme fait l'objet d'un appel d'offres émis par le PNR Périgord-Limousin. Le Parc assure une coordination générale du programme, facilite les démarches du Conservatoire, en particulier en ce qui concerne les contacts avec les élus locaux, les propriétaires et usagers.

Aujourd'hui, le CEN assure la restauration et l'entretien de près de 106 ha de landes, prairies humides sur le territoire du PNR Périgord Limousin. Parmi ces 106 hectares, le CEN est propriétaire de 6,36 ha sur la lande de Beaubreuil (Saint-Cyr) et la lande des Tuileries de Forgeas (Saint-Bazile). Le reste est partagé entre des conventions de gestion et des baux (emphytéotiques et civils).

Depuis quelques années, de nouvelles maîtrises d'usage ont pu voir le jour grâce à l'implication de certaines communes souhaitant œuvrer pour la préservation du patrimoine naturel, en se portant acquéreur de parcelles de landes. Cette dynamique est également le fruit du partenariat entre le PNR et le CEN. Près de 59 ha répartis sur 5 sites pourront alors faire l'objet de travaux de restauration, suivis d'un entretien par pâturage.

Pour exemple, signalons l'implication des communes de Champaignac la Rivière et de Saint-Laurent-sur-Gorre, propriétaires depuis quelques semaines de 9 ha sur la lande des Jarosses. Un bail de 10 ans a été signé avec le CEN pour la gestion du site. Des travaux de pose de clôture, gyrobroyage et décapage sont en cours de réalisation par notre équipe technique afin de permettre le retour d'un pâturage ovin au printemps prochain.

La commune de la Chapelle-Montbrandeix s'est engagée dans la même initiative sur la lande de Puyconnieux en achetant près de 8,5 ha de lande très dégradée et de boisements. De lourds travaux de restauration devraient débiter au cours du mois de Janvier, en lien avec l'Association Communale de Chasse Agréée de la commune. En effet, les travaux de décapage, réalisés par tranche de moins d'un hectare, seront suivis d'une mise en culture de sarrasin.

La commune de Bussière-Galant a également décidé de signer des conventions de gestion d'une durée de 10 ans sur la lande de la Haute-Renaudie et celle du Puy Chabrol, soit une superficie totale de 31 ha. La lande de la Haute-Renaudie est localisée dans le site Natura 2000 « Réseau hydrographique de la Haute-Dronne », animé par le PNR Périgord-Limousin. Afin de restaurer cette lande dont la dynamique de végétation est marquée, la commune va porter un contrat Natura 2000 pour des travaux de bûcheronnage, broyage lourd ainsi que la création de parcs de pâturage.

Pour conclure, le PNR Périgord-Limousin a décidé de porter un projet de Réserve Naturelle Régionale sur une quarantaine d'hectares, répartis sur 7 sites afin de pérenniser les dynamiques engagées et ainsi préserver les landes à Bruyère ciliée.

Lande du Puy Chabrol (Bussière-Galant, 87)



Nouvelles des sites

Le Moulin du Cher Sarran, 19

Un nouveau partenariat pour la préservation du site...



Le four à pain actuellement

Premier site acquis en 1992 par le Conservatoire, le Moulin du Cher a fait l'objet de nombreux travaux en l'espace de 20 ans.

Après acquisition pour préserver et favoriser le maintien de populations de chiroptères sur le site, les premiers travaux ont concerné principalement le Moulin, situé au bord de la Corrèze. Différents aménagements ont été réalisés en faveur des espèces de chauves-souris présentes (réfection de la toiture, réhabilitation du plancher du moulin, aménagements des ouvertures pour favoriser les déplacements des espèces...). Ces travaux ont eu un impact particulièrement positif étant donné que nous avons pu voir les populations augmenter d'année en année. Actuellement, le Moulin du Cher abrite la plus importante population de chiroptères en période estivale du Limousin.

La préservation et la valorisation du site passe aujourd'hui à une autre étape par la réflexion autour de la restauration du four à pain en développant un partenariat avec la Fondation du patrimoine en Limousin afin de restaurer ce petit patrimoine bâti. Ce partenariat permettra la restauration du four à pain en prenant en compte le diagnostic et les préconisations du CAUE de la Corrèze (couverture en ardoises de Corrèze, menuiseries en chêne...).



Le verger

Ruisseau du Moulin de Vignols Vignols, 19

Natura 2000... quand une collectivité s'engage dans la préservation des espaces naturels !

C'est en 2011 que débute ce projet. Le site Natura 2000 du « Ruisseau du Moulin de Vignols » se situe à 95% sur la commune de Vignols, les 5% restants étant concernés par la commune de Lascaux. La commune de Vignols, propriétaire de terrain, souhaite s'engager dans un contrat Natura 2000, pour une durée de 5 ans, contrat qui sera porté par la communauté de communes « Juillac-Loyre-Auvézère ».



Cuivré des marais. Crédit photo : Anne SORBES

La communauté de communes, accompagnée du Conservatoire, a monté le contrat, notamment en faisant appel aux conseils et avis scientifiques de nos partenaires comme le Conservatoire Botanique National du Massif Central ou encore le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin.

Le contrat engagé permettra de convertir une ancienne peupleraie récemment exploitée pour :

- créer des habitats attractifs pour des papillons présents sur le site dont le Cuivré des marais ou le Damier de la Succise.
- agrandir les surfaces à disposition d'un éleveur local.
- planter des haies offrant aux chiroptères des territoires de chasse améliorés.
- créer des mares propices au Sonneur à ventre jaune.

Le Contrat Natura est à ce jour signé et déposé auprès des services de l'Etat. Les travaux sont prévus pour débuter au printemps 2013.

Saluons l'initiative de la communauté de communes « Juillac-Loyre-Auvézère » qui s'engage dans un programme de préservation et de valorisation de milieux naturels d'un site d'une exceptionnelle valeur écologique et remercions également Jean-Pierre Massias, ancien Maire de Vignols et conservateur bénévole au CEN Limousin pour l'aide locale très précieuse qu'il nous apporte.



Sonneur à ventre jaune exhibant la couleur aposématique de ses dessous : posture de défense. Crédit photo : Julien JEMIN (GMHL)

Nouvelles de sites

Lande humide des Chaux Saint-Pardoux-la-Croisille, 19

Un début de maîtrise

Pour rappel, le projet de préservation des zones humides sur le site de la lande humide des Chaux présenté par le Conservatoire, a été retenu en 2010 par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre de son appel à projet « Acquérir les zones humides pour mieux les préserver ».

Une parcelle de 2,5 ha, dont 1,5 ha de lande humide dite « dégradée » (envahie par la Molinie) est aujourd'hui en cours d'acquisition par le Conservatoire. Il est prévu de la clôturer dès 2013 afin de la mettre à disposition d'un éleveur local, et ainsi restaurer la lande humide. Par ailleurs, la commune de Saint-Pardoux-la-Croisille souhaite activement s'investir dans la préservation des landes humides du site. Une convention de gestion tripartite sera signée entre la commune, l'Office National des Forêts et le Conservatoire sur les 16 ha de parcelles communales, dont la majeure partie est en zone humide. De la même façon que sur les autres parcelles, l'objectif est de restaurer les zones humides qui sont pour la plupart abandonnées, suite à un échec des plantations de Pins sylvestres sur certaines parties. Tout l'enjeu sera ensuite de trouver un agriculteur intéressé pour y faire pâturer ses bêtes, puisque le pâturage est le meilleur moyen d'entretien pour ce type de milieu.

Le site fait également l'objet d'une étude pour l'implantation d'éoliennes. Le Conservatoire suit ce projet de près afin d'éviter toute dégradation de zones humides et d'autres habitats d'espèces. Les premiers échanges avec l'entreprise RAZ Énergie sont pour l'instant positifs et l'objectif est de faire en sorte que les deux projets puissent cohabiter.

Vie de l'association



Être objet d'un éloge, susciter un apitoiement, quelles qu'en soient les causes et les circonstances, était quelque chose d'impensable pour Annick DOUCELIN ; cette extrême pudeur aura marqué son engagement au service des associations locales de Saint-Junien comme à celui de la SEPOL, du GMHL et du Conservatoire. Elle l'aura poussée à l'extrême tout au long de la maladie qui a fini par l'emporter en septembre dernier et dont si peu étaient au courant.

Jusqu'au bout de sa vie, Annick a continué de se préoccuper de tel ou tel dossier, de corriger méticuleusement notes et articles divers, de « dépatouiller » des dossiers embourbés dans les « circuits administratifs », de mettre à jour les notes de terrain accumulées lors des innombrables sorties effectuées dans tous les coins du Limousin avec Christian. Et tout cela sans jamais se mettre en avant alors que les responsabilités qu'elle avait acceptées au long de son parcours n'étaient pas anodines et la confrontaient aux jeux de pouvoirs qui lui semblaient si dérisoires.

Il suffisait d'être à ses côtés lors d'une réunion pour l'entendre bouillir devant une affirmation erronée ou imprécise, s'indigner qu'until se donne le beau rôle, déplorer qu'un autre soit encore plus discret qu'elle-même. Il était en effet rare qu'elle estime devoir prendre la parole.

La contribution d'Annick à la meilleure connaissance et à la protection de la nature limousine est indissociable de celle de Christian avec qui elle a partagé sa vie. Elle montre tout ce que peuvent encore apporter des bénévoles dans un secteur qui s'est largement professionnalisé mais où l'apport de militants compétents et désintéressés demeure plus que jamais indispensable.

Chantiers d'automne



La Basse-Marche est l'un des secteurs de France où le bocage est le plus dense, avec une moyenne de 150 à 200 m de haie/ha de parcelle agricole. Malheureusement, ce patrimoine hérité des générations précédentes est à ajouter à la liste des chefs-d'œuvre en péril. Jusqu'à présent, l'élevage ovin garantissait l'entretien ou tout au moins le maintien du bocage. Le déclin de l'élevage ovin et l'augmentation du prix des céréales incitent de plus en plus les agriculteurs à convertir les surfaces en herbes en cultures. Cette conversion s'accompagne d'une augmentation de la taille des unités de culture par regroupement des anciennes petites prairies de pâture et, par voie de conséquence, de l'arasement des haies individualisant auparavant les parcelles. Cette destruction directe et rapide n'est malheureusement pas la seule cause de régression du bocage de la Basse-Marche sur lequel agit également l'œuvre du temps. En effet, les haies de la Basse-Marche ne correspondent souvent plus à des haies proprement-dites, mais plutôt à des alignements de chênes centenaires dépérissants, parfois déjà éloignés, avec seulement de l'herbe à leur pied. Le renouvellement de ces monuments n'a souvent pas été assuré par les toutes dernières générations d'agriculteurs en évitant aux bêtes de consommer les jeunes repousses par une mise en défens ou en procédant trop souvent à des tailles hautes des haies à l'épareuse, empêchant ainsi des arbres de haut-jet de se développer, et aboutissant à la haie de type « bourbonnaise ». Autrefois, les haies étaient taillées au croissant, ce qui permettait d'intervenir de façon sélective et de conserver des arbres d'avenir. Les arbres de haut jet étaient émondés et faisaient l'objet d'attentions car ils fournissaient régulièrement du bois de feu, particulièrement important dans ces secteurs au taux de boisement faible. Ces temps sont révolus et les arbres survivants, s'ils restent encore nombreux, sont pratiquement tous de la même classe d'âge, sénescents et donc sensibles aux moindres sécheresses, comme celle de 2003, ou aux agressions exercées par les chenilles défoliantes et encore par les charrues de labour côtoyant maintenant leurs racines. Cela se traduit par des descentes de cimes, annonçant une mort prochaine, ce qui donne toute légitimité pour écourter l'agonie par l'usage de la tronçonneuse, avec même le sentiment du devoir accompli puisque l'abattage a aussi le mérite de prévenir tout risque d'accident par chute de branches.



Certains signes sont toutefois encourageants. Le Conservatoire est animateur du site Natura 2000 de la Gartempe et, à ce titre, propose aux agriculteurs de ce territoire de contractualiser des Mesures Agroenvironnementales territorialisées (MAEt) qui permettent aux exploitants de bénéficier d'aides financières majorées en échange de l'adoption ou de la poursuite de pratiques extensives favorables au maintien de la biodiversité. Une mesure concerne l'entretien des haies et, depuis 2009, des agriculteurs de Magnac-Laval, Dinsac, Thiat et Darnac se sont engagés à entretenir 55 km de haies. Des municipalités prennent conscience de la valeur paysagère de ces éléments structurants du paysage, participant à l'identité de la campagne limousine. La municipalité du Dorat, avec laquelle le Conservatoire entretient des liens privilégiés, fait partie de celles-ci. Afin de sensibiliser la population, les élus et le Conservatoire ont organisé une animation autour de la haie le 24 novembre. La matinée a été consacrée à une présentation en salle, montrant le caractère singulier du bocage de la Basse-Marche et la multifonctionnalité de la haie. Grâce à la participation d'une vingtaine de personnes, une centaine de mètres de haie a été plantée en bordure du camping du Dorat dans l'après-midi.

Ce chantier bénévole est anecdotique au regard des kilomètres de haies à restaurer dans le nord de la région, mais il se veut symbolique. Le bocage serait pourtant un sujet fédérateur, autour duquel les chasseurs, les agriculteurs, les particuliers et les naturalistes pourraient travailler ensemble. Lors des rencontres faites dans le cadre de la présentation des MAEt aux agriculteurs, beaucoup ont exprimé le souhait de conserver leurs haies, voire de reconstituer des linéaires aujourd'hui disparus. Ils manquent souvent de conseils et de soutien pour se lancer dans la restauration ou la replantation de haies. Le Conservatoire, associé à d'autres partenaires, aurait un rôle à jouer en tant qu'animateur de territoire pour développer des actions en faveur du bocage.



Agenda



- 2 mars 2013 : Venez grenouiller sur les prairies de Bourdelas (Séreilhac, 87)

Différents chantiers seront réalisés : réfection et creusement de mares pour les amphibiens (le Sonneur est présent sur le site). Entretien d'un petit cours d'eau et de rigoles. Entretien de haies et réouverture d'une petite lande avec broyage des rémanents.

RV : 10h au Village du petit Bourdelas à Séreilhac 87230

Organisateur : Guy Labidoire (CEN Limousin)

Prévoir petit matériel (sécateur, fourche, pelle), vêtements et chaussures adaptés et casse-croûte pour le midi

- 17 avril 2013 : A la recherche des amphibiens

Tourbière des Dauges (Saint-Léger-la-Montagne, 87)

Dans le cadre de l'opération nationale « Fréquence Grenouille », la réserve naturelle de la Tourbière des Dauges vous invite à découvrir mares et pêcheries pour observer les étranges habitants de ces lieux : grenouilles, tritons, salamandres... Grâce au Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, vous pourrez vous initier à une démarche scientifique pour le suivi de ces espèces.

RV : 14h à la Maison de la Réserve Naturelle Nationale de la Tourbière des Dauges

Organisateur : Equipe de la Réserve (CEN Limousin)

Parution



Le Limousin est une des régions françaises les plus riches en tourbières.

Comprendre le fonctionnement de ces milieux aussi étranges qu'envoûtants, connaître leurs habitants végétaux et animaux, mais aussi vous donner envie de partir à leur découverte et surtout de participer à leur protection... telles sont les ambitions de ce livret édité par le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin.

Les tourbières du Limousin : Format 15x21cm, 60 pages, vendu 7 euros. Disponible au Conservatoire d'espaces naturels du Limousin - 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence - 05 55 03 29 07 ou par correspondance (7 + 2 euros de frais de port et d'emballage).

En bref



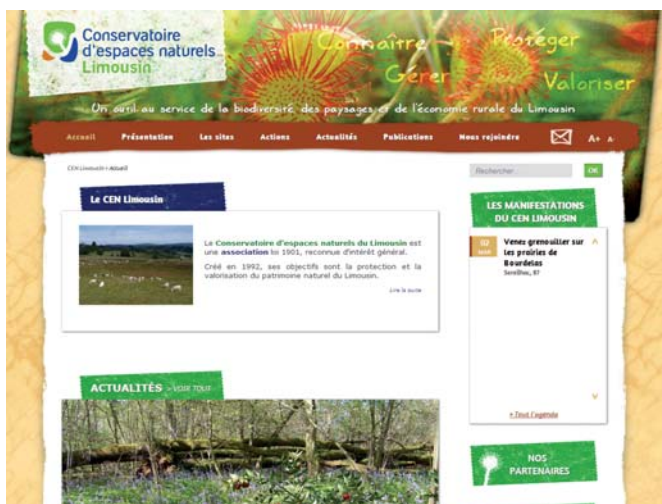
Le samedi 2 février 2013 pour la journée mondiale des zones humides, le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin a organisé à Neuvic en Corrèze, **les premières rencontres du réseau zones humides en Limousin.**

Exploitants agricoles, gestionnaires de zones humides, techniciens rivières et de la Chambre d'agriculture, animateurs du Réseau, élus, partenaires institutionnels, étudiants se sont retrouvés au Lycée agricole de Neuvic pour échanger autour de 3 tables rondes Valorisation agricole des zones humides, Valorisation éco-touristique des zones humides, Implication des collectivités dans la gestion des zones humides.

Par temps de neige, cette journée a permis de mobiliser plus de 130 personnes. De nombreux témoignages et retours d'expériences ont permis de faire évoluer les réflexions autour de la valorisation des zones humides.

Un nouveau site internet

www.conservatoirelimousin.com



Directeur de la Publication : Pierre SELIQUER

Rédaction : Cécilia Ferté, Yvan Grugier, Guy Labidoire, Christophe Lagorsse, Fabienne Nauwynck, Pierre Seliquer

Conception graphique et réalisation : Sandrine Fouetillou

Crédit photo : CEN Limousin, J. Jemin, A. Sorbes

Janvier 2013 - Conservatoire d'espaces naturels du Limousin 6 ruelle du Theil - 87510 SAINT-GENCE

Tél : 05 55 03 29 07 - Fax : 05 55 03 29 30

mail : info@conservatoirelimousin.com

site : www.conservatoirelimousin.com

ISSN 1285 2430 - Dépôt légal de parution

Lettre de liaison réalisée avec la participation financière de



Imprimé et réalisé en Limousin